

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

Séance du Jeudi 2 Avril 2015

* * * * *

Convocation du 24 Mars 2015

* * * * *

Président : M. Philippe DECOBERT, Maire

Présents : MM. DECOBERT, GUENARD, BAJOT, GEORGES, MAUBANT, TRONCHET, BOSETTI, LLINARES, GERARDIN et PETRONIO.

Mmes SMIGIELSKI, DOYEN, CARRÉ, TUBELLO, GILLET, DE WAEY et PAQUET.

Absentes excusées : Mmes ROBERT et DEBACQ.

Procuration : Mme ROBERT à Mme CARRÉ
Mme DEBACQ à M. GERARDIN

Secrétaire de séance : Mme TUBELLO.

Le procès-verbal de la réunion précédente étant adopté, l'ordre du jour est abordé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Au Chapitre I – Finances : point n° 8 concernant la tarification des vitabris,
- Au Chapitre IV – Communications du Maire : concernant la vie scolaire : point 1a : approbation du PEDT.

A l'unanimité, ces deux sujets sont ajoutés à l'ordre du jour.

I. FINANCES

1. Attribution dotations et subventions

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution des dotations et subventions suivantes :

- 69.60 € du Conseil Général des Ardennes pour l'aide aux vacances en accueil de loisirs – octobre 2014,
- 4 233.33 € de l'Etat représentant le solde du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires 2014 – 2015 (50 € x 131 élèves = 6 550 €).

2. Adoption du Compte Administratif 2014

La présidence est donnée à M. GUENARD, Maire-Adjoint aux Finances.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L 2122-21, L 2343-1 et R.2432-1 à D.2342-12 ;

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2014.

M. GUENARD redonne la présidence à M. DECOBERT.

3. Adoption du Compte de Gestion 2014

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L.2343-1 et 2 et D 2343-1 à D.2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le receveur en poste à Charleville-Mézières et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du maire et du Compte de Gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Décision prise à la l'unanimité.

4. Affectation du résultat

Suite au vote du Compte Administratif, le Conseil Municipal constate :

- un déficit en investissement de 319 998.84 €
- un excédent en fonctionnement de 606 888.42 €

Soit un excédent global de 286 889.58 €.

Compte tenu des crédits reportés en dépenses de 17 292 € et en recettes de 10 922 €,

Le Conseil Municipal décide :

- d'affecter au compte 1068 la somme de 326 368.84 €
- de reporter le déficit d'investissement de 319 998.84 € au compte 001,
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 280 519.58 € au compte 002.

Décision prise à l'unanimité.

5. Vote du taux des 3 taxes

Le Maire passe la parole à M. GUENARD, Maire-Adjoint aux Finances, qui expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances qui s'est réunie le 27 mars dernier.

Après avis favorable de la Commission des Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

	TAUX ANNEE 2015
Taxe d'Habitation	14.56 %
Taxe Foncière Bâti	28.82 %
Taxe Foncière Non Bâti	52.93 %

Décision prise à l'unanimité.

6. Vote du Budget 2015

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

M. le Maire expose aux membres du conseil les conditions de préparation du budget 2015 ;
Après avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 27 mars dernier,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur GUENARD, Maire-adjoint délégué aux finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le budget de l'exercice 2015 annexé à la présente délibération.

Décision adoptée par 15 voix pour, 3 contre (M. GERARDIN, Mmes PAQUET et DEBACQ) et 1 abstention (M. PETRONIO).

7. Mise en adjudication de la chasse communale

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le Président de l'Association des Chasseurs d'Aiglemont car le bail de location du droit de chasse (et de destruction des animaux nuisibles) dans la Forêt communale d'Aiglemont arrive à échéance le 31 juillet 2015. Le Maire souhaite lancer une mise en adjudication.

Le Maire présente rapidement la procédure de mise en adjudication par soumissions cachetées et les différentes possibilités d'attribution des lots. Cette méthode permettra de retenir les meilleures propositions de prix et d'engagement de l'adjudicataire. Le Maire précise qu'il sollicite les Services de l'ONF pour mener à bien cette opération.

M. GERARDIN fait remarquer à M. le Maire qu'il a reçu un courrier de l'Association des Chasseurs d'Aiglemont en date du 29 janvier 2015 qui était adressé au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux. Une copie de ce courrier sera jointe au présent compte rendu.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à lancer la procédure de mise en adjudication de la location du droit de chasse en forêt communale d'Aiglemont,
- à se faire assister par les Services de l'Office National des Forêts,
- à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision adoptée par 15 voix pour et 4 contre (MM GERARDIN et PETRONIO, Mmes PAQUET et DEBACQ)

8. Tarif location vitabris

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune peut louer des vitabris et qu'il y a lieu d'en fixer le tarif de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs suivants :

- Vitabri de 3 m x 3m : 50.00 € pour un week-end + dépôt de garantie de 800 €
- Vitabri de 3 m x 6 m : 75.00 € pour un week-end + dépôt de garantie de 1 000 €

Décision prise à l'unanimité.

II. URBANISME

1) Acquisition d'une parcelle

Le Maire expose au Conseil Municipal que, pour effectuer les travaux d'élargissement de la rue de Tanimont et permettre l'aménagement de places de stationnement, M. et Mme KUSBERG ont accepté de céder à la commune à l'euro symbolique une partie de la parcelle cadastrée AC 1172, soit 80 m2 environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acheter à M. et Mme KUSBERG une partie de la parcelle cadastrée AC 1172, soit une superficie de 80 m² environ, à l'euro symbolique, les frais de bornage et de notaire étant pris en charge par la commune,
- Dégage les crédits nécessaires pour régler cette opération,
- Charge le Notaire, Maître Mouzon, d'établir les actes et formalités,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

III. PERSONNEL

1) Prestations de médecine professionnelle et préventive de 2015 à 2018 – Création d'un groupement de commandes

Vu l'article 8 du code des marchés publics relatif à la constitution des groupements de commandes ;

Considérant que la Commune envisage de lancer un marché par appel d'offres ouvert pour des prestations de médecine professionnelle et préventive de 2015 à 2018 en collaboration avec la Commune de Charleville-Mézières, la Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières/Sedan, le Centre communal d'Action Sociale et les communes suivantes : Balaives-et-Butz, Bazeilles, Boutancourt, Chéhéry, Cliron, Hannogne Saint Martin, Haudrecy, Houldizy, Illy, La Francheville, La Moncelle, Montcy-Notre-Dame, Prix-les-Mézières, Saint-Menges, Villers-cernay, Ville-sur-Lumes, Vivier-au-Court, Vrigne-Meuse, Vrigne-aux-Bois, Warcq ;

Considérant que la constitution d'un groupement de commandes, permettant de coordonner la procédure d'appel d'offres dans ses différentes phases, nécessite la signature d'une convention constitutive ;

Considérant que la convention constitutive du groupement prévoit notamment que la Commune de Charleville-Mézières sera coordonnateur du groupement et que la commission d'appel d'offres qui interviendra sera celle de la Commune de Charleville-Mézières ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande annexé à la présente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le document définitif au nom des différents membres du groupement,

Décision prise à l'unanimité

IV. COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Service scolaire :

a) Rythmes scolaires : approbation du PEDT

En prolongement des dispositifs mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il appartient au conseil municipal d'approuver le projet éducatif territorial (PEDT) dont un exemplaire sera adressé à la DSDEN 08 (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Ardennes) et un autre à la DDCSPP 08 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Ardennes).

Si ce document reste à l'initiative des communes, il est néanmoins obligatoire pour bénéficier de l'assouplissement des taux d'encadrement des accueils périscolaires.

Ce document a été élaboré par un groupe de travail constitué des membres de la commission des affaires scolaires, des animateurs, des équipes enseignantes de l'école, de l'Inspecteur de l'éducation nationale et des représentants des parents d'élèves.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Approuve le Projet Educatif Territorial (PEDT) à l'unanimité.

b) Projet d'activité sportive « Tir à l'arc »

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la Directrice de l'école concernant un projet d'activité sportive « Tir à l'arc » évoqué lors du dernier Conseil d'Ecole.

L'association APSCA propose des interventions à l'école par un éducateur sportif pour un cycle de 7 semaines. Ces activités auraient lieu dans la salle polyvalente pour un coût s'élevant à 683.10 € pour deux classes.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- décide de répondre favorablement à cette demande,
- de prendre en charge ces activités,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant, les crédits étant prévus au budget.

Décision prise à l'unanimité.

2) Bibliothèque municipale : Rapport annuel 2014

Le Maire présente le rapport annuel 2014 de la bibliothèque municipale qui est gérée par des bénévoles.

La bibliothèque est ouverte au public deux jours par semaine (mardi 17 h – 18 h et mercredi 16 h – 18 h) et met à disposition des lecteurs 2 274 livres pour les adultes et 1 307 pour les enfants.

Le Maire remercie les personnes bénévoles qui œuvrent pour que cette bibliothèque fonctionne.

Le Maire donne la parole à Mme DE WAEY qui informe l'assemblée que, le premier mercredi de chaque mois, de 17 h à 18 h, une discussion autour du livre est organisée. Elle animera ces séances, la 1^{ère} a eu lieu mercredi et 6 personnes y ont participé.

3) Maintien de la desserte TGV des Ardennes : Adoption d'un vœu

«Après de nombreuses années d'attente, en juin 2007, le TGV arrivait dans les gares ardennaises de Rethel, Charleville-Mézières et Sedan. Avant de parvenir à ce raccordement, il aura fallu beaucoup d'énergie, de patience... et un montage financier inédit pour ce grand chantier d'intérêt général : les Ardennais ont lourdement contribué financièrement à une partie considérable des travaux, à hauteur de 12 millions d'euros.

Cette somme conséquente a été investie dans un but précis : renforcer l'attractivité de notre département et dynamiser son activité économique. L'atteinte de cet objectif nécessite, toutefois, des liaisons régulières, pérennes et respectant les temps de parcours annoncés.

Or la SNCF donne depuis quelque temps le sentiment de considérer le département des Ardennes comme une entité négligeable ou comme une variable d'ajustement. Nous ne pouvons que constater une baisse sensible de la qualité du service offert aux usagers. D'une part, la SNCF a procédé à la suppression d'une liaison directe par TGV dans l'après-midi entre Charleville-Mézières et Paris. D'autre part, pour tous les trajets soumis à correspondance à Reims ou à Champagne-Ardenne TGV, les durées de voyage s'allongent de manière tendancielle par rapport à un temps de parcours annoncé initialement à 1 h 35/1 h 40.

Nous savons également qu'un récent rapport de la Cour des Comptes préconise la suppression pure et simple de lignes à grande vitesse qualifiées de « secondaires » ou du moins de certaines dessertes. Cette perspective est totalement inacceptable pour tous les élus de la commune.

Nos collectivités ont consenti beaucoup d'efforts financiers tout en sollicitant fortement les contribuables ardennais. Il est donc hors de question d'accepter de remettre en cause nos acquis et détruire nos efforts collectifs afin de relancer économiquement notre territoire.

Nous exigeons donc un engagement ferme et définitif de la SNCF sur le maintien de la desserte TGV des Ardennes, que ce soit sur le nombre de dessertes quotidiennes ou sur le temps de parcours. Il en va de l'aménagement de notre territoire et de son développement économique ».

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le vœu susvisé et autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

4) Agenda

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal et l'ensemble des habitants du village aux manifestations suivantes :

Dimanche 5 avril 2015 à 11 h : chasse aux œufs à l'espace Raymond Avril,

Samedi 11 avril 2015 : Repas dansant du FCA

Dimanche 12 avril : Passage du circuit des Ardennes international

Samedi 18 avril à 20 h : Théâtre à la salle polyvalente organisé par le Comité des Fêtes

Dimanche 26 Avril à 11 h devant le cimetière : Souvenir des déportés

Vendredi 8 mai à 11 h devant la Mairie : Commémoration de la Victoire de 1945 et barbecue municipal

Jeudi 14 Mai : Brocante LARA.

V. RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission ENFANCE-JEUNESSE-SCOLAIRE

Madame SMIGIELSKI informe le Conseil Municipal que les membres du Conseil Municipal Enfants se réuniront samedi à 10 h et se rendront sur l'Espace Raymond Avril pour procéder au nettoyage du terrain munis de gants à leur taille avant la chasse aux œufs.

Mme SMIGIELSKI, Emma et Tristan ont rencontré le responsable du chantier d'insertion LEDA spécialisé dans le domaine de l'environnement et dans la fabrication de toilettes sèches et le projet est à l'étude actuellement.

La classe nature débutera le 13 avril à Moraypré et des membres de la Commission iront lui rendre visite.

M. GEORGES apporte une précision au sujet de l'opération « Foot de Cœur » initiée par le district de football. Les jeunes du F.C. Aiglemont lancent une opération de collecte des bouchons en plastique ; pour cette année 2015, ils seront aidés par le Conseil Municipal Enfants. Les bouchons collectés seront donnés à l'association « Les P'tits Bouchons d'Ardennes ». Ce sujet sera abordé à la réunion du CME du samedi 4 avril.

Commission TRAVAUX

Monsieur BAJOT informe le Conseil Municipal que les travaux d'élargissement de la Rue de Tanimont se terminent. Il ne reste plus que la mise en place du revêtement qui sera fait, en principe, la semaine prochaine.

Monsieur MAUBANT informe le Conseil Municipal qu'un grillage ainsi qu'une lisse ont été posés en haut et le long de l'escalier de la Rue Gueury pour la sécurité des enfants. Les riverains en sont très satisfaits. Les aménagements pour empêcher les véhicules de s'engager dans la Rue Corvisart prolongée sont terminés, eux aussi pour la satisfaction des usagers.

Des raccords seront faits sur le revêtement de sol dans la Rue Jean Macé et devant la boulangerie avant de refaire la peinture des zébras.

Commission CCAS

Madame DOYEN informe le Conseil Municipal que le CCAS s'est réuni dernièrement pour étudier deux demandes d'aides qui ont été acceptées.

Commission CADRE DE VIE

Madame GILLET informe le Conseil Municipal que les dahuts de Gérard MOINY sont ressortis, ils ont été rénovés et ils sont plus nombreux.

Commission COMMUNICATION / INFORMATIQUE / INTERNET

Monsieur GUENARD informe le Conseil Municipal que le débit d'accès à internet a été augmenté à l'école et à la Mairie. En ce qui concerne la Mairie, le branchement internet est effectué par satellite.

Monsieur TRONCHET informe le Conseil Municipal que la commission se réunira le 22 avril 2015 à 20 h 30 en mairie pour élaborer le sommaire du prochain flash-info, une convocation par mail sera envoyée aux membres de la commission.

Dates à retenir :

- Mercredi 8 Avril à 11 h 00 rue de Tanimont : Commission Travaux
- Samedi 11 avril à 9 h 30 en Mairie : réunion du CCAS
- Mercredi 15 avril à 17 h 00 en Mairie : Commission Cadre de Vie
- Mercredi 22 avril à 20 h 30 en Mairie : Commission Communication.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Le Maire répond aux questions du courrier de Monsieur GERARDIN :

- a) Sur les réunions des commissions municipales, l'invitation se fait par courrier électronique, sauf pour la commission des travaux qui se réunit actuellement chaque mercredi à 11 h Rue de Tanimont. Chaque élu dispose d'une adresse mail officielle servant à transmettre les informations. Nous ne pouvons que déplorer l'absence trop importante des élus de l'opposition.
- b) Pour les photos dans le bulletin municipal, le Maire invite M. GERARDIN à fournir les photos officielles de ses colistiers pour une utilisation dans les moyens de communication de la Collectivité.
- c) Concernant les panneaux annonçant le jumelage, le Maire se dit surpris que M. GERARDIN découvre que la Commune est jumelée avec Bohicon, sachant que cela a été officialisé en juin 2010.
- d) Sur la fermeture de la RD58 en raison des travaux, le Maire rappelle que les arrêtés de circulation ont été pris par le Conseil Général sans concertation avec la Commune.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.